

## SEANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit Juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Cinéma, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt et un juillet deux mil vingt.

**Étaient présents** : M. COTIER Stéphane, Mme GUILLET Stéphanie, Mme VIGIER Adeline, M. MARX Ludwig, M. LE GOFF Alain, M. BELIN David, M. QUEQUET Dominique, Mme ILLIGOT Chantal, M. PRINS Christoffel, M. SMOOS Georges, Mme TIJOUX Anita, Mme MONTAUBIN Nathalie.

**Etaient absents** : M. VOLOSCAK Anthony et Mme MARTINET Elisabeth.

Mme VIGIER Adeline est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Vote du budget primitif du Port.

Désignation d'un membre Villages de Pierres et d'Eau

Atelier brocante de la minoterie (terrasse)

Location du cabanon du « Dauphin Vert »

PLU

Voirie communale – demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Matériel communal

Questions diverses

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU PORT

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de COTIER Stéphane,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

#### Investissement

Dépenses : 250 085,62

Recettes : 255 188,87

#### Fonctionnement

Dépenses : 252 775,47

Recettes : 252 775,47

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION**  
**TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE**

La commune sollicite le Département pour une aide à l'amélioration de la voirie communale au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour :

- avec un report de 2019 de 17 998.89 € (facture du Syndicat Départemental de la Voirie)
- pour 2020 : devis établis par le Syndicat Départemental de la Voirie
  - travaux sur voiries communales divers pour un montant de 18 999.05 € HT
  - Route de valleret pour un montant de 17 026.04 € HT
  - Chemin des Julias pour un montant de 9 185.25 € HT

Soit une dépense globale de 63 209.23 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir les subventions suivantes (budget Port) :

**Remplacement du candélabre**

A amortir au 1318 (2019) pour 584.97 €    Durée : 15 ans soit 39.00 €

**AMORTISSEMENT DE BIENS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir les biens suivants (budget port)

Hangar du Dauphin Vert Quai des pêcheurs

A amortir au 2135 – opération 112 pour 22 754.20 €    Durée : 15 ans soit 1 516.95 €

**REFERENT « Villages de Pierre et d'Eau »**

Monsieur MARX Ludwig a été désigné référent du réseau des Villages de Pierre de d'Eau pour la durée du mandat municipal.

**DELEGUES auprès de SOLURIS**

Ont été désignés :

- Délégué titulaire : Stéphane COTIER
- Délégué suppléant : Christoffel PRINS

## DELEGUES auprès du SIVU D'ENTRETIEN DES PORTS ET CHENAUX

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents :

- Délégué titulaire : Stéphane COTIER
- Délégué suppléant : Arcadius EPAUD

## DEMANDE de l'Atelier-Brocante de la Minoterie

Le Maire expose au conseil municipal que l'atelier-brocante de la minoterie sollicite la location de la terrasse face à leurs locaux pour une surface de 48 m<sup>2</sup> (6m x 8 m) laissant une bande de 3 mètres le long du bassin.

Cette terrasse sera utilisée pour exposer des sculptures, divers objets en pierre....

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de louer l'emplacement face à leur établissement au tarif en vigueur soit 11.80 € HT pour 2020.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public concédé à la commune.

## UTILISATION DE LA SALLE du « DAUPHIN VERT »

Le Maire expose au conseil municipal que des demandes d'utilisation du bâtiment ont été formulées par des particuliers et des associations.

Après discussion, le Conseil Municipal décide le prix de la location :

- 50 € pour les particuliers
- 50 € pour les associations hors commune
- Gratuit pour les associations communales

Avec une caution de 500 €.

Le Conseil Municipal habilite le maire à signer les conventions d'utilisation de la salle du « Dauphin vert » à venir.

## CONVENTION TRIPARTITE – FONDS DE SOLIDARITE à destination des entreprises

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal ne souhaite pas soumettre au vote cette convention.

## MATERIEL COMMUNAL

Le Maire présente un devis d'un pistolet électrique AIRLESS pour peinture sol qui s'élève à 1 250 € HT.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis établi pour un montant de 1 250 € HT.

PLU